

GUIDE DE VALIDATION DES ETIQUETAGES ET DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Les modifications apportées à ce document sont identifiées par un trait vertical en marge.

Table des matières

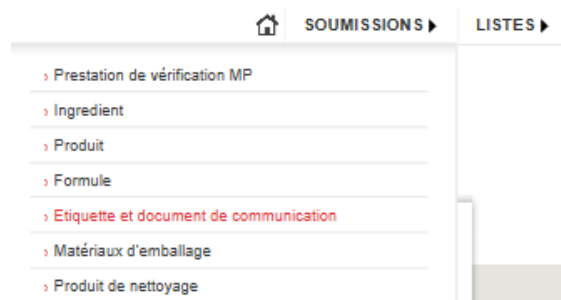
| | | |
|-----------|---|-----------|
| A- | Etiquettes | 1 |
| | 1- Mentions à indiquer dans le cas d'un produit cosmétique fini certifié. | 2 |
| | 2- Mentions à indiquer dans le cas d'une matière première certifiée pour les cosmétiques..... | 7 |
| | 3- Mentions à indiquer dans le cas d'une prestation de service (cas des façonniers) .. | 7 |
| B- | Documents de communication | 8 |
| C- | Traduction des mentions | 10 |
| D- | Exemple d'étiquetage pour le référentiel Ecocert | 12 |

A- Etiquettes

Le projet d'étiquetage que vous devez soumettre à Ecocert pour vérification et validation préalable doit être conforme au référentiel Ecocert des Cosmétiques Ecologiques et Biologiques et/ou au référentiel COSMOS des cosmétiques Biologiques et Naturels et à la réglementation générale.

Dans la mesure du possible, il est préférable que ce soit le responsable de la mise sur le marché qui soumette le projet d'étiquetage à son chargé. En effet, il est plus pratique d'avoir comme interlocuteur la personne responsable de l'étiquetage.

Toutes les soumissions doivent être faites sur le Greenportal via le menu **SOUSSIONS>Etiquette et document de communication** :



Pour faire votre soumission d'étiquette vous devez :

- Choisir le **Référentiel** et le **Type de document** (Etiquette, Etui, etc)
- Compléter la **Description** de l'étiquette (recto/verso/volume...)
- Lier l'étiquette au produit correspondant avec le bouton « **ajout / suppression de produits** » qui permet de rechercher dans la liste des produits préalablement renseignée
- Ajouter les **Pièces Jointes** correspondantes et éventuellement un **Commentaire**

ETIQUETTES ET DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Référentiel : [Non défini]

Type de document : [Non défini]

Description (recto, verso, volume concerné, trame document de communication ...) :

Ajout / suppression de produits

Date de soumission : 06/06/2016

Date de traitement :

Statut : [Non défini]

Catégorie devis : [Non défini]

Commentaires ECOCERT :

PIÈCES JOINTES

Vous pouvez donner un accès libre à la pièce jointe de votre soumission à votre partenaire sur le produit (sous-traitant ou donneur d'ordre) en stipulant « **Accès libre** » dans votre **commentaire**.

Date de traitement : 19/05/2015

Commentaires :
Accès Libre

Pour plus de renseignement sur le fonctionnement du Greenportal, merci de consulter son guide d'utilisation (TS040(GL)-Guide d'utilisation du Greenportal).

Tous les étiquetages faisant référence au bio, à Ecocert, à la marque Ecocert et/ou à la certification par Ecocert doivent, **préalablement à toute impression**, être soumis à Ecocert pour vérification et validation.

Cette validation, notifiée dans le Greenportal par le statut « **validé** », atteste de la conformité de votre étiquetage au référentiel des cosmétiques écologique et biologique Ecocert et/ou au référentiel COSMOS des cosmétiques Biologiques et Naturels.

Il est de plus de votre responsabilité de vous assurer de la conformité de votre étiquetage aux réglementations en vigueur.

La référence à Ecocert, à Ecocert Greenlife, à la certification par Ecocert et/ou l'utilisation de la marque de certification Ecocert, ne peut se faire sur un produit fini cosmétique que si celui-ci est certifié par Ecocert.

Pour tout le document :

En noir : concerne les deux référentiels

En vert : concerne uniquement ECOCERT

En violet : concerne uniquement COSMOS

1- Mentions à indiquer dans le cas d'un produit cosmétique fini certifié

L'articulation entre les exigences du référentiel et les dispositions du Code de la Consommation relatives à la certification se résume de la façon suivante :

Ces mentions doivent être groupées pour le référentiel Ecocert

| | |
|------------------------------------|--|
| Liste INCI | <p>* (ou autre symbole) pour les ingrédients BIO renvoyant à la mention "ingrédient issu de l'Agriculture Biologique" ** (ou autre symbole) pour les ingrédients BIO chimiquement transformés renvoyant à la mention "transformés à partir d'ingrédients biologiques" <i>RQ : * et ** non obligatoires pour COSMOS NATURAL mais si utilisés à mettre hors facing</i></p> |
| Caractéristiques certifiées | <p>XX % du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique (<i>non obligatoire pour COSMOS NATURAL mais si utilisé à mettre hors facing</i>) Ecocert : XX % du total des ingrédients sont d'origine naturelle (<i>non obligatoire si produit 100% bio</i>) COSMOS : XX% du total est d'origine naturelle (<i>non obligatoire si produit 100% bio ou 100% NAT</i>)</p> |
| Mention à la certification | <p>Ecocert : ECO : Cosmétique Ecologique certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur http://cosmetiques.ecocert.com BIO : Cosmétique Ecologique et Biologique certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur http://cosmetiques.ecocert.com COSMOS : NATURAL : COSMOS NATURAL certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel COSMOS disponible sur http://COSMOS.ecocert.com¹ ORGANIC : COSMOS ORGANIC certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel COSMOS disponible sur http://COSMOS.ecocert.com¹</p> |

¹ : la mention « disponible sur <http://COSMOS.ecocert.com> » est facultative

Exemples d'ingrédients biologiques chimiquement transformés :

Alcool, glycérine, huiles saponifiées, huiles hydrogénées...

L'ensemble des mentions obligatoires doit être visible par le consommateur au moment de l'achat, et doit donc figurer a minima sur l'étui s'il y en a un. Toutefois, toutes ou une partie de ces mentions peuvent être reprises sur une notice jointe ou sur un conditionnement intérieur.

La certification s'applique à un produit fini. Une marque, un packaging, une formule ... ne peuvent donc pas être déclarés « certifiés » par Ecocert.

Il est également possible de faire référence au pourcentage d'ingrédients issus de l'agriculture biologique en masse dans le produit total sans eau ni minéraux. Ce pourcentage est vérifié seulement pour le référentiel COSMOS. S'il est utilisé il doit être mentionné sous la forme : YY% du produit total moins l'eau et les minéraux est d'origine biologique (hors facing pour COSMOS NATURAL).

Remarques:

- Pourcentages :

Les pourcentages ne peuvent pas être arrondis au chiffre supérieur.

Le nombre de chiffres après la virgule n'est pas imposé, il est cependant recommandé de ne pas en indiquer.

- Liste INCI :

L'élaboration de la liste INCI étant de votre responsabilité, Ecocert ne vérifie pas l'ordre des ingrédients. Ecocert vérifie seulement la concordance de la liste INCI vis-à-vis de la formule validée. Toute différence avec la formule validée sera à justifier.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de nous faire parvenir le fichier « F382(GC-COS) - Attestation de conformité entre la liste INCI et la formule validée » complété et signé. Par la signature de ce document, vous notifiez à Ecocert que les listes INCI de vos étiquetages sont en conformité avec les formules validées. Votre chargé(e) s'assurera de la présence des astérisques sur vos étiquetages pour les ingrédients bio uniquement.

Selon la réglementation générale des cosmétiques, si vous utilisez un ingrédient sous deux grades différents (bio et non bio), votre ingrédient ne doit figurer qu'une seule fois dans la liste INCI. Par conséquent **vous ne pouvez pas revendiquer le caractère bio** de l'ingrédient par un astérisque dans la liste INCI.

Les astérisques sur les allergènes ne sont pas acceptés.

La liste INCI est obligatoire même dans le cas d'un produit mono-ingrédient.



- Logo :

Le cas échéant, veuillez prendre connaissance de la charte d'utilisation du logo Ecocert (TS006(GC) - Règles de référence à la certification).

Aucun logo autre que celui d'Ecocert ne doit être accolé à la référence à Ecocert afin d'éviter toute confusion pour le consommateur (une dérogation peut cependant être accordée si l'emballage est trop petit).

L'utilisation du logo Ecocert n'est pas obligatoire pour le référentiel Ecocert.

La signature COSMOS liée au logo membre de l' AISBL COSMOS Standard est obligatoire pour le référentiel COSMOS via les logos ci-dessous par exemple et conformément au labelling guide disponible sur le site <https://cosmos-standard.org>:

| COSMOS ORGANIC | COSMOS NATURAL |
|---|--|
|  |  |

- Référence au BIO :

Le **nom du produit** certifié ne peut pas faire référence au BIO, sauf s'il s'agit d'un produit BIO à + de 95 % ou si une mention spécifique ce qui est BIO dans le produit.

Exemples si % de bio < à 95% :

Les appellations "dentifrice BIO" ou "crème BIO" ne sont pas autorisées.

L'appellation "huile de massage au gingembre biologique" est autorisée.

Les termes "gamme BIO" ou "soins BIO" ne sont pas autorisés. Les appellations "gamme certifiée BIO" ou "soins certifiés BIO" sont autorisées seulement si tous les produits de la gamme sont certifiés.



Les logos créés (sauf si réalisés à partir du logo Ecocert) tout comme les noms de gamme/marque ne sont pas vérifiés par Ecocert.

Certaines réglementations (ex : loi californienne, loi brésilienne) imposent d'autres exigences concernant la mention « organic », veuillez-vous assurer de la conformité de vos produits vis-à-vis des réglementations en vigueur dans les différents pays de distribution de vos produits certifiés.

Un produit COSMOS NATURAL ne peut pas comporter sur le facing de l'emballage/du produit :

- De référence au bio ou équivalent
- De référence à un ingrédient biologique

Cependant, il pourrait être fait mention du pourcentage d'ingrédients issus de l'agriculture biologique sous réserve :

- que la police du texte n'ait pas une taille supérieure à la plus petite police utilisée pour les autres mentions du facing de l'emballage.
- Qu'il soit lié à la signature COSMOS NATURAL, et
- Que les ingrédients biologiques soient clairement identifiés dans la liste INCI.

Si le mot bio (ou équivalent) est utilisé dans le nom de l'entité ou de la marque, il ne doit pas porter à confusion pour le consommateur sur le niveau de certification du produit.

Un produit contenant des ingrédients non certifiés mais issus de matières premières biologiques, ne peut faire référence au caractère biologique de ces matières premières car l'absence de contrôle de traçabilité au cours des diverses étapes de la vie de la matière première (fabrication, reconditionnement...) entraîne une perte du caractère biologique.

- **Traduction de la liste INCI en langage vernaculaire :**

Si vous souhaitez traduire la liste INCI en langage courant, veillez à bien traduire **TOUTE** la liste. Si vous souhaitez ne traduire qu'une partie de la liste INCI (les composés actifs par exemple), assurez-vous que votre présentation n'induit pas le consommateur en erreur sur la composition exacte du produit.

- **Traductions et étiquettes multilingues :**

Vous devez vous assurer de la conformité de vos produits vis-à-vis des réglementations en vigueur dans les différents pays de distribution de vos produits certifiés. Les règles de validation des étiquetages sont par défaut les mêmes pour tous les pays de distribution.

La mention à la certification, les pourcentages et le renvoi aux ingrédients bio doivent figurer au moins une fois, dans une même langue, sur l'étiquetage du produit certifié.

Si vous souhaitez faire figurer la mention à la certification et/ou les pourcentages dans plusieurs langues, ceux-ci devront être traduits conformément aux traductions disponibles et notés dans leur intégralité.

Les traductions sont disponibles en français, allemand, anglais, espagnol et italien. Pour toutes les autres langues, vous devrez fournir l'étiquette originale ainsi qu'une traduction en français ou en anglais et le formulaire F372(GC-COS) - Engagement au respect de la conformité des traductions rempli.

- **Référence au COFRAC ou à l'accréditation**

En cas de référence à l'accréditation obtenue par Ecocert Greenlife concernant la certification des produits cosmétiques, cette référence n'est autorisée que si :



- Cela concerne exclusivement des produits certifiés par Ecocert Greenlife, et un certificat en cours de validité existe
- Cela ne prête pas à confusion et ne laisse pas supposer que le fournisseur lui-même ou le produit serait « accrédité » par le Cofrac
- La référence doit être la suivante ou renvoyer à : « accréditation n°5-0520, certification de Produits et Services, portée disponible sur www.cofrac.fr »

- **Produit fini non étiqueté / Vrac :**

Pour un produit fini non étiqueté, l'étiquette figurant sur le carton doit être soumise pour validation. Elle doit obligatoirement faire figurer le nom du produit fini et le nom de l'organisme certificateur.

La liste INCI et les pourcentages doivent être conformes s'ils figurent sur l'étiquette mais ils ne sont pas obligatoires.

De même pour les vracs, l'étiquette du conditionnement primaire doit mentionner le nom du produit et le nom de l'organisme certificateur.

Les règles d'étiquetage sont par ailleurs identiques à celles pour un produit cosmétique étiqueté.

- **Produit dont le donneur d'ordre est chez un autre Organisme de certification (COSMOS uniquement)**

Soumettre pour validation un document regroupant toutes les mentions nécessaire :

-liste INCI avec astérisques et double astérisques

-niveau de certification

-pourcentage à faire apparaître sur l'étiquette (Bio et/ou origine naturelle)

La validation se fera sur ce document type qui sera alors à transmettre par vos soins au Donneur d'ordre pour que son organisme de certification puisse vérifier la conformité de l'étiquette finale tout en assurant la confidentialité de votre formule.

- **Modification mineure :**

Lors d'une modification mineure n'ayant pas d'influence sur les mentions à la certification, les %, le logo, la liste INCI, les allégations BIO/ECO ou le nom commercial, la revalidation de l'étiquetage n'est pas nécessaire.

La déclaration se fait sous le Greenportal (onglet soumission d'étiquette) en précisant dans le **commentaire** de la soumission qu'il s'agit d'une modification mineure (exemple : « modification mineure : changement de couleur du fond de l'étiquette »). Ne pas joindre de pièce jointe dans ce cas précis. Votre chargé prendra note de la modification mineure (l'étiquette ne sera pas révérifiée dans son ensemble et ne sera donc pas facturée) – la validation des textes restera sur la base de la version intégralement validée.

Il n'est possible de déclarer qu'une seule modification mineure par étiquette afin d'assurer la cohésion du dossier et le suivi en audit. Au-delà, l'étiquette sera à soumettre et sera à nouveau entièrement vérifiée par votre chargé d'affaires.

- **Cas particulier de l'aluminium (seulement pour le référentiel Ecocert) :**

Les produits déodorants ou anti-transpirants qui comportent une concentration en aluminium supérieure à 0,6% (c'est-à-dire ceux qui contiennent plus de 10% de pierre d'alun) devront faire figurer sur leur étiquetage la mention « contient X% d'aluminium ».

2- Mentions à indiquer dans le cas d'une matière première certifiée pour les cosmétiques

Dans le cas d'un ingrédient commercialisé en tant que produit fini, les règles sont identiques à celles précédemment décrites.

Dans le cas d'une commercialisation en tant qu'ingrédient uniquement, il n'y a plus qu'un seul niveau de labellisation avec un pourcentage d'ingrédient biologique strictement supérieur à zéro.

Les mentions à indiquer sont :

| Etiquette | Nom du produit + Nom de l'organisme certificateur |
|-------------------------------|---|
| Etiquette ou FT | Liste INCI et/ou composition Ecocert : Caractéristiques certifiées : XX % du total des ingrédients sont d'origine naturelle XX % du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique (si le produit est 100% BIO, cette mention est suffisante) La mention à la certification : Matière première certifiée par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert des Cosmétiques Ecologiques et Biologiques disponible sur http://cosmetiques.ecocert.com COSMOS : Certifié à X% biologique par Ecocert Greenlife selon le référentiel COSMOS disponible sur http://COSMOS.ecocert.com ¹ |
| Logo (non obligatoire) | Ecocert : logo Ecocert simple ou avec Cosmétique biologique  COSMOS : logo COSMOS CERTIFIED  |

¹ : la mention « disponible sur <http://COSMOS.ecocert.com> » est facultative.

Ces mentions doivent figurer sur l'étiquette du produit ou sur une fiche technique jointe. Dans tous les cas, devront figurer sur l'étiquette : le nom du produit et le nom de l'organisme certificateur.

Si vous souhaitez faire référence aux ingrédients bio ou bio transformés chimiquement, ceci doit se faire par le biais de symboles renvoyant respectivement aux phrases suivantes : "ingrédient issu de l'Agriculture Biologique" et "transformés à partir d'ingrédients biologiques".

Les exigences pour le logo et la liste INCI sont les mêmes que pour les produits cosmétiques finis certifiés.

Pour les matières premières certifiées, il n'y a pas de contrainte sur l'utilisation du mot Bio dans le nom commercial.

Une étiquette générique (avec seulement : le nom commercial + la mention à la certification) peut être validée pour les matières premières sous condition de soumission et de validation de chaque fiche technique et d'un engagement de votre part à adapter l'étiquette à la matière vendue.

3- Mentions à indiquer dans le cas d'une prestation de service (cas des façonniers)

En tant que façonnier, vous réalisez une prestation de service, vous ne pouvez donc pas faire référence à la certification d'un produit. La mention à indiquer sur vos étiquettes est :

"Prestation de service contrôlée par Ecocert Greenlife"

Pour vos documents de transaction (BL, factures), la mention « Prestation de service bio » (ou Conditionnement bio par exemple) est suffisante.

D'une manière générale les garanties concernant la qualité biologique d'un produit sur vos documents de transaction ne doivent pas porter à confusion quant à l'origine biologique et le référentiel ou la réglementation concernée.

B- Documents de communication

Ceci concerne les catalogues, les échantillons, les notices, les PLV, les publicités TV/radio/press, les sites internet...

Toutes les soumissions doivent être faites sur le Greenportal via le menu **SOUSSIONS>Etiquette et document de communication**.

Pour faire votre soumission de document de communication vous devez :

- Choisir le **Référentiel** et sélectionner « Document de communication » dans **Type de document** et choisir le **Type de document de communication** dans le menu déroulant.
- Compléter la **Description** du document de communication (trame, version export, document pour les distributeurs...)
- Ajouter les **Pièces Jointes** correspondantes et éventuellement un **Commentaire**
- Il n'est pas nécessaire de lier le document de communication à un produit sauf cas particulier (ex : échantillon) via le bouton « **ajout / suppression de produits** »

ETIQUETTES ET DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Référentiel :

Type de document :

Type de document de communication :
Description (recto, verso, volume con... : communication ...)

Date de soumission :


Date de traitement :

Commentaires :

Statut :

Catégorie devis :

Commentaires ECOCERT :



Les documents de communication faisant référence à la certification et/ou Ecocert doivent respecter les règles ci-dessous :

- Si mention des % ceux-ci doivent être conformes (pas d'exigence concernant la mention utilisée tant qu'elle ne prête pas à confusion)
- Si mention de la liste INCI, celle-ci doit être conforme (les * et ** sur les ingrédients bio ne sont pas obligatoires)
- L'utilisation d'un logo est soumise aux mêmes règles que pour les étiquettes



- L'utilisation du mot BIO est soumise aux mêmes règles que pour les étiquettes
- La référence au COFRAC ou à l'accréditation est soumise aux mêmes règles que pour les étiquettes

Le respect de la Loi de modernisation de l'économie quand il est fait référence à la certification est de votre responsabilité.

Un engagement à respecter les règles précédemment décrites pour vos supports de communication peut être réalisé (via le formulaire F373(GC-COS) - Engagement pour les supports de communication). Cela signifie que vous devez soumettre une trame ou un document de communication générique qui comporte tous les textes faisant référence à la certification par Ecocert et/ou la société Ecocert. Une fois ce(s) document(s) validé(s), vous pourrez alors décliner tout ou partie de ce document sur d'autres supports de communication.

Tous les documents de communication finaux utilisant entièrement ou partiellement les trames validées devront être déclarés dans le Greenportal. Ces documents feront l'objet d'un picking lors de vos audits. Seuls les documents prélevés par l'auditeur seront validés et facturés.

Si vous ne signez pas l'engagement (F373(GC-COS) - Engagement pour les supports de communication), tous les documents de communication faisant référence à la certification par Ecocert et/ou Ecocert devront être soumis et validés sur le GreenPortal avant utilisation et impression.



C- Traduction des mentions

Référentiel Ecocert :

| Langue | | Anglais | Allemand | Italien | Espagnol Espagne/ Amérique du Sud |
|---|-------------------------|--|--|--|---|
| Ingrédients BIO | | Ingredients from organic farming | Inhaltsstoffe aus kontrolliert biologischem Anbau | Ingredienti prodotti da agricoltura biologica | Ingredientes procedentes/provenientes de la agricultura ecológica/ orgánica |
| Ingrédients BIO transformés chimiquement | | Made using organic ingredients | Hergestellt mit Bio-Inhaltsstoffen | Trasformati da ingredienti biologici | Hechos/Transformados a partir de ingredientes ecológicos/ orgánicos |
| % Origine Naturelle | | XX % of the total ingredients are from natural origin | XX % der gesamten Inhaltsstoffe sind natürlichen Ursprungs | XX % del totale degli ingredienti sono di origine naturale | el XX % del total de los ingredientes es de origen natural |
| % BIO | | XX % of the total ingredients are from organic farming | XX % der gesamten Inhaltsstoffe sind aus kontrolliert biologischem Anbau | XX % del totale degli ingredienti sono prodotti da agricoltura biologica | el XX % del total de los ingredientes procede/proviene de la agricultura ecológica/ orgánica |
| Mention à la certification | Produit fini | ECO | Natural Cosmetic certified by Ecocert Greenlife according to Ecocert Standard available at http://cosmetics.ecocert.com | Cosmetico Naturale certificato da Ecocert Greenlife secondo il disciplinare Ecocert disponibile su http://cosmetics.ecocert.com | Cosmético Natural certificado por Ecocert Greenlife según el referencial Ecocert disponible en http://cosmetics.ecocert.com |
| | | BIO | Natural and Organic Cosmetic certified by Ecocert Greenlife according to Ecocert Standard available at http://cosmetics.ecocert.com | Natur-und Biocosmetik nach dem Ecocert Standard durch Ecocert Greenlife zertifiziert, Standard verfügbar unter http://cosmetics.ecocert.com | Cosmético Natural y Ecológico/ Orgánico certificado por Ecocert Greenlife según el referencial Ecocert disponible en http://cosmetics.ecocert.com |
| | Matière première | Raw material certified by Ecocert Greenlife according to the Ecocert Standard for Natural and Organic Cosmetics available at http://cosmetics.ecocert.com | von Ecocert Greenlife zertifizierter Rohstoff nach dem Standard für Natur – und Biocosmetik, verfügbar unter http://cosmetics.ecocert.com | Materia prima certificata da Ecocert Greenlife secondo il disciplinare Ecocert dei cosmetici naturali e biologici disponibile su http://cosmetics.ecocert.com | Materia prima certificada por Ecocert Greenlife según el referencial Ecocert de los Cosméticos Naturales y Ecológicos/ Orgánicos disponible en http://cosmetics.ecocert.com |
| Prestation de service (Façonnage) | | Service provision checked by Ecocert Greenlife | Dienstleistung durch Ecocert Greenlife kontrolliert | Prestazione di servizio controllata da Ecocert Greenlife | Prestación de servicio controlada por Ecocert Greenlife |



Référentiel COSMOS :

| Langue | | Anglais | Allemand | Italien | Espagnol Espagne/ Amérique du Sud | |
|---|-------------------------|--|---|---|--|--|
| Ingrédients BIO | | Ingredients from organic farming <i>Or</i> From organic Agriculture | Inhaltsstoffe aus kontrolliert biologischem anbau | Ingredienti prodotti da agricoltura biologica | Ingredientes procedentes/provenientes de la agricultura ecológica/ orgánica | |
| Ingrédients BIO transformés chimiquement | | Made using organic ingredients | Hergestellt mit Bio-Inhaltsstoffen | Trasformati da ingredienti biologici | Hechos/Transformados a partir de ingredientes ecológicos/ orgánicos | |
| % Origine Naturelle | | Y% natural origin of total | Y% natürlicher Ursprung im Gesamtprodukt | Y% del totale è di origine naturale | Y% del total es de origen natural | |
| % BIO | | XX % of the total ingredients are from organic farming <i>Or</i> XX% organic of total | XX % der gesamten Inhaltsstoffe sind aus kontrolliert biologischem anbau | XX % del totale degli ingredienti sono prodotti da agricoltura biologica | el XX % del total de los ingredientes procede/proviene de la agricultura ecológica/ orgánica | |
| Mention à la certification | Produit fini | NAT | COSMOS NATURAL certified by Ecocert Greenlife according to COSMOS standard available at http://COSMOS.ecocert.com ¹ | COSMOS NATURAL nach dem COSMOS Standard durch Ecocert Greenlife zertifiziert, Standard verfügbar unter http://COSMOS.ecocert.com ¹ | COSMOS NATURAL certificado da Ecocert Greenlife secondo il disciplinare COSMOS disponibile su http://COSMOS.ecocert.com ¹ | COSMOS NATURAL certificado por Ecocert Greenlife según el estándar COSMOS disponible en http://COSMOS.ecocert.com ¹ |
| | | BIO | COSMOS ORGANIC certified by Ecocert Greenlife according to COSMOS standard available at http://COSMOS.ecocert.com ¹ | COSMOS ORGANIC nach dem COSMOS Standard durch Ecocert Greenlife zertifiziert, Standard verfügbar unter http://COSMOS.ecocert.com ¹ | COSMOS ORGANIC certificado da Ecocert Greenlife secondo il disciplinare COSMOS disponibile su http://COSMOS.ecocert.com ¹ | COSMOS ORGANIC certificado por Ecocert Greenlife según el estándar COSMOS disponible en http://COSMOS.ecocert.com ¹ |
| | Matière première | Certified as x% organic by Ecocert Greenlife according to COSMOS standard available at http://COSMOS.ecocert.com ¹ <i>Or</i> x% organic content certified by Ecocert Greenlife according to COSMOS standard available at http://COSMOS.ecocert.com ¹ | Zertifiziert als X% biologisch nach dem COSMOS Standard durch Ecocert Greenlife zertifiziert, Standard verfügbar unter http://COSMOS.ecocert.com ¹ | Certificato al X% biologico da Ecocert Greenlife secondo il disciplinare COSMOS disponibile su http://COSMOS.ecocert.com ¹ | Certificado al x% ecológico por Ecocert Greenlife según el estándar COSMOS disponible en http://COSMOS.ecocert.com ¹ | |
| Prestation de service (Façonnage) | | Service provision checked by Ecocert Greenlife | Dienstleistung durch Ecocert Greenlife kontrolliert | Prestazione di servizio controllata da Ecocert Greenlife | Prestación de servicio controlada por Ecocert Greenlife | |

¹ la mention « disponible sur <http://COSMOS.ecocert.com> » est facultative.

D- Exemple d'étiquetage pour le référentiel Ecocert

Lotion à l'"Aloe Vera Bio"

Pas de mention bio dans le nom du produit si le produit n'est pas à + de 95% bio

Ou alors précision sur ce qui est bio (plante bio)

INGREDIENTS - CONTAINS : Aqua (water), Calendula Officinalis Flower Water*, Glycerin**, Lepidium Meyenii Root Extract*, Aloe Barbadensis Leaf Extract*, Leontopodium Alpinum Flower Leaf Extract*, Bellis Perenis (Daisy) Flower Extract, Parfum (Fragrance), Betula Alba Juice*, Lauryl Glucoside, Polyglyceryl-2 dipolyhydroxystearate, Sodium Benzoate, Citric Acid, Alcohol, Sodium Dehydroacetate, Xanthan Gum, Potassium Sorbate, Sodium Hyaluronate, Sodium Phytate, Limonene, Citronellol, Linalool, Geraniol, Citral.

* ingrédients issus de l'Agriculture Biologique

** transformés à partir d'ingrédients biologiques

Pas de logo autre que celui d'Ecocert à côté des mentions sauf dérogation sur petit étiquetage

99% du total des ingrédients sont d'origine naturelle

12% du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique

Cosmétique Ecologique et Biologique certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://cosmetiques.ecocert.com>



Si 100% bio : une seule mention possible :

100% du total des ingrédients sont issus de l'agriculture biologique